

La Lettre

de PRO SILVA
FRANCE

Comité de rédaction : Bruciamacchie M., Duchiron M. S.
37 Rue Renan - 54520 LAXOU

Juillet - 1997. N°19

ASSEMBLEE GENERALE
dans les Landes de Gascogne

*Retenez dès à présent
cette date.*

Samedi 6 septembre 1997

Programme : Sylviculture PRO SILVA du Pin
Maritime des Landes

- Production de gros bois de qualité
- Gestion des semis naturels
- Suites de perturbations diverses

Direction de la tournée : René COURRAUD

9h 00 : Rassemblement au parking de BLAGON, au carrefour de RD 106 Bordeaux - Cap Ferret, et de la RD 5 Marcheprime - Le Temple à 25 kms de Bordeaux. Sur le périphérique de Bordeaux prendre la sortie n° 12 direction Arès - Cap Ferret. **Tout le circuit sera obligatoirement effectué en autobus.**

Présentation de la tournée dans l'autobus - Généralités sur les stations visitées.

Forêt de MARCHEPRIME

9h 45 - Station 1 : Parcelle B5 - Futaie de gros bois - Martelage effectué - Conditions particulières d'exploitation.

11h 00 : Station 2 : Parcelle D24 - Apparition de semis - Leur gestion

12h 30 : Déjeuner au Restaurant La Bûcherie à BLAGON.

14h 00 : Station 3 : Forêt de JOSSAUME - Traitement de gros bois "oubliés" - Production.

15h 00 : Station 4 : Forêt privée - Suites de tempêtes - Montée de semis naturels de pin maritime de 12 ans environ.

16h 00 : Assemblée Générale au Restaurant La Bûcherie à BLAGON.

18h 00 : Dislocation.

Coût : 200 F par personne, comprenant le déjeuner, les frais d'autobus, la documentation et une participation au frais généraux.

Hôtel conseillé : Hôtel Campanile - Aire de repos de CESTAS - Autoroute Bordeaux - Bayonne, à environ 10 km de Bordeaux. Tél. 05 57 97 87 00

L'invitation à l'Assemblée Générale vous parviendra dans quelques jours, avec l'ordre du jour, pouvoir, bulletin d'inscription.

Le Conseil d'Administration

Sommaire

Le congrès Pro Silva d'Apeldoorn.....	Page 2
Proclamation d'Apeldoorn	Pages 3 et 4
Projet de loi d'orientation	Page 5
Activités des régions	Page 5
Informations diverses	Page 8

LE CONGRES PRO SILVA D'APELDOORN

Le 2ème congrès européen de PRO SILVA s'est tenu du 29 au 31 mai 1997 à APELDOORN (Pays-Bas). Il a réuni près de 450 délégués venant de 39 pays. APELDOORN est la ville des forêts de la Couronne des Pays-Bas, dont le directeur n'est autre que le Dr Jaap KUPER, Président de PRO SILVA.

Conférences

Après la séance inaugurale, présidée par Sa Majesté la Reine Béatrix des Pays-Bas, plusieurs conférenciers ont évoqué des aspects de la gestion durable des écosystèmes forestiers.

→ Le Professeur RABBINGE, de l'Université de Wageningen (NL) titulaire de la Chaire de l'Ecologie de la Production a évoqué les conditions d'un développement durable en forêt, et l'obligation pour la sylviculture de gérer les écosystèmes forestiers avec précautions et parcimonie.

→ M. John CASHWELL, responsable d'un domaine forestier privé de 400 000 ha dans le Maine, Etats-Unis (Seven Islands Land Compagny - SILC) a mis en place une gestion de type PRO SILVA, encore que dans le détail les opérations ne sont pas tout à fait comparables. Les peuplements gérés sont issus de reboisements plus ou moins équiennes après les grands blancs étocs du 19ème siècle. L'intensité de gestion est encore faible avec seulement 36 employés et les forêts sont encore fragiles, avec beaucoup d'essences pionnières, comme cela a été montré par les photos de grandes catastrophes de neige, de glace ou de vent. Mais SLIC recherche la diversification et le mélange, la structuration des forêts sur le plan vertical comme sur le plan horizontal.

SLIC a obtenu en 1994 l'agrément de FSC/SCS pour l'écocertification selon les normes ISO.

→ Le Professeur OLDEMANN, titulaire de la Chaire de Sylviculture à Wageningen a demandé d'optimiser la polyvalence des forêts et a examiné les possibilités et les conditions de "l'association des fonctions isolées" dans l'unité forestière. Il demande que les forestiers, comme les médecins, utilisent les symptômes visibles se rapportant aux diverses fonctions de la forêt pour évaluer et prévoir les bénéfices qui résulteraient de la polyvalence.

→ H. KOOP, de l'Institut forestier de Wageningen et directeur du projet des réserves forestières des Pays-Bas a montré comment la fonction "biodiversité" est la base du fonctionnement global des écosystèmes forestiers. La perte d'un seul élément - en négligeant même l'aspect éthique - est un indicateur d'un dysfonctionnement global, qui peut être le début d'une perte de productivité économique. Il a donné des critères de mesure de la biodiversité en surveillant des groupes critiques d'essences qui devraient se trouver dans les forêts.

→ Le Dr Jaap KUPER, Directeur des forêts du Domaine de la Couronne, a introduit des critères financiers pour juger l'exploitabilité économique individuelle des arbres. Malgré les risques du marché, ainsi que les risques physiques - vent, neige, glace - et écologiques - parasites, champignons - le sylviculteur se doit de maintenir la "valeur nette" de la forêt, comprenant non seulement la bonne réalisation des fonctions économiques, mais

également celle des fonctions non économiques.

→ Jan van den BOS, ancien directeur de la Fondation pour l'absorption des émissions de gaz carbonique (FACE), a étudié les divers moyens de restaurer des forêts dégradées et de reboiser des terrains nus. Se basant sur les processus de reboisement naturels, avec des stades pionniers et des stades plus élaborés, il propose, pour limiter le coût de l'investissement de planter des groupes d'arbres, anticipant la formation des mosaïques structurelles des forêts naturelles. En utilisant aussi, dans les vides, les essences pionnières qui s'y installent, la forêt future, irrégulière, mélangée et structurée se met en place. Plusieurs projets de la Fondation FACE, dans le monde entier, prévoient d'employer cette méthode plus progressive et moins onéreuse que le reboisement en plein.

→ En dernier lieu, le Professeur OTTO, actuellement à l'ENGREF à Nancy, a énuméré les critères et indicateurs pratiques pour la préservation des forêts, pour la gestion durable. Après quelques réflexions sur la conservation de la nature, comme exigence éthique mais aussi comme nécessité anthropocentrique de la préservation de l'homme dans les temps futurs, M. OTTO a énuméré les critères permettant de juger la bonne réalisation des fonctions naturelles, protectrices, productives et culturelles de la forêt. Il a insisté sur le danger de privilégier la production de bois au détriment de la naturalité des forêts, qui seule permet d'affronter les risques de toute nature toujours présents.

Excursions

Deux jours d'excursions en groupes de langue commune ont permis aux congressistes de faire la connaissance :

- d'une part des forêts sur sables pauvres, constituées depuis moins de 100 ans, sur landes à bruyère du Domaine de la Couronne,

- d'autre part, des plantations créées de toutes pièces dans les polders, après leur assèchement réalisé depuis à peine trente années.

Les premières sont essentiellement des pineraies, avec bouleau, chêne et hêtre, parfois douglas sur de bonnes stations de hêtraies-chênaies. La forêt originelle a été détruite par les agriculteurs et les éleveurs, et les landes à bruyère sur sables (certaines sont conservées en l'état pour des raisons historiques), sont les témoins des difficultés auxquelles ont eu à faire face les reboiseurs.

Le douglas est parfois envahissant, et le sylviculteur craint de se retrouver un jour avec des peuplements quasi équiennes et quasi purs de cette essence avec tous les risques inhérents à de telles structures simples. Il s'agit donc de contrôler l'évolution et de favoriser les autres essences, notamment les feuillus.

Le principal facteur contrariant les efforts du sylviculteur, ce sont les surdensités de chevreuils. Ils détruisent systématiquement la plus grande partie des semis de hêtre ou de chêne qui apparaissent. Là aussi, il est évident qu'une sylviculture Pro Silva ne peut être menée avec succès sans plan de chasse énergétique.

Dans les polders, différents types de boisement ont été expérimentés :

- la plantation en plein, à très forte

densité, d'essences de l'association forestière finale : frêne, sycomore, hêtre ...

- la plantation de peupliers, à densité normale (7x7 ou 8x8) en tant que pionnier et premier producteur. Coupe d'une ligne sur deux vers 25 ans et plantation à haute densité, en lignes, de feuillus précieux, qui profitent de l'abri protecteur des peupliers conservés,
- plantation simultanée de peupliers et de feuillus précieux. Le peuplement, à 30 ans possède une haute productivité et un potentiel d'avenir très prometteur,
- sur une surface, classée en réserve naturelle, aucune opération sylvicole n'a été réalisée après l'assèchement. Un peuplement assez extraordinaire de saule pur, d'un seul étage s'est installé, dominant une mer d'orties.

Pour chaque station visitée, les organisateurs avaient demandé d'évaluer le potentiel de durabilité du peuplement, évalué selon trois groupes de critères :

- la biodiversité
- l'effet du peuplement sur le sol et sur le microclimat de la station
- la productivité, résultant du volume de bois produit, de sa qualité et du rapport entre investissement et récolte.

Commentaires

Le taux de boisement des Pays-Bas est de l'ordre de 8%, et les bois se trouvent entourés de paysages agricoles parmi les plus artificialisés du monde. Ce pays avec ses 15 millions d'habitants sur 47 000 km², est l'un des plus peuplés du monde - après le Bangladesh et Taiwan. La forêt est jeune, et il ne reste quasiment plus de traces des forêts anciennes. Elle produit moins de 10% des besoins en bois de l'économie néerlandaise.

Après les investissements extrêmement lourds,

mettant en péril la rentabilité des boisements, les forestiers néerlandais cherchent à limiter au maximum les dépenses. Cette recherche de l'économie va bien au delà de ce que nous avons l'habitude d'accepter.

Ces divers facteurs ont comme résultante une volonté d'accélérer le plus possible l'évolution vers des forêts "naturelles", agréables pour la promenade et la détente. Cela se traduit par la primauté de la fonction "protection naturelle" et par la recherche à tout prix d'un maximum de biodiversité.

Les sylviculteurs étrangers ont été un peu étonnés de découvrir ce qu'ils ont parfois ressenti comme un abandon de la sylviculture plurifonctionnelle à laquelle ils sont attachés. Ils ont aussi fortement insisté sur le fait que la sylviculture Pro Silva n'exclut nullement des investissements et des dépenses d'entretien, surtout lorsqu'il s'agit de rendre à nouveau fonctionnels des écosystèmes détruits par l'activité économique.

Il reste qu'ils sont repartis franchement admiratifs devant le travail extraordinaire de constitution ou de reconstitution forestière réalisée par leurs amis hollandais, travail qui force leur respect.

A l'issue du congrès, la proclamation suivante a été adoptée. Elle sera la base de nos réflexions pour les prochaines années, et la charte de notre travail.

Brice de Turckheim

Proclamation d'Apeldoorn

PRO SILVA est une union de forestiers et d'amis de la forêt ayant des conceptions de gestion forestière proche de la nature, et qui s'efforcent, par le traitement sylvicole, de relier d'une manière optimale les différentes fonctions de la forêt.

PRO SILVA s'appuie sur les constatations suivantes :

A l'époque préhistorique, des écosystèmes de haute complexité se sont développés dans les forêts d'Europe. Ils comportaient un très grand nombre d'espèces de plantes et d'animaux qui y vivaient, et ils recouvraient la quasi-totalité de la surface des terres.

Au cours du développement de la civilisation, durant plus de 2000 ans, l'homme a fréquemment et fortement diminué la surface boisée, il a plus ou moins modifié la composition des forêts, et dans de nombreuses régions, il les a presque totalement détruites.

Les fonctions de conservation de la Vie en tant que telle ont une importance fondamentale. Elles sont parfaitement remplies par les forêts vierges reliques et par les forêts ayant encore un caractère très naturel, mais aussi par les forêts recrées et améliorées depuis plusieurs siècles par les forestiers, lesquelles ont un fort potentiel de production. Ces forêts doivent remplir, le mieux possible, lesdites fonctions également pour les autres surfaces qui ont été artificialisées.

Les gestionnaires auront à tenir compte de ces impératifs, aussi bien lors du traitement des forêts existantes qu'à l'occasion de la réinstallation de nouvelles forêts.

PRO SILVA a publié la proclamation suivante à l'occasion de son deuxième Congrès International, qui s'est tenu à APELDOORN, Pays-Bas, du 29 au 31 mai 1997.

PROCLAMATION

I. LE RENDEMENT SOUTENU.

La notion du rendement soutenu en forêt ne s'applique pas seulement à la production de bois et d'autres produits d'utilité économique ; elle doit aussi garantir la pleine fonctionnalité des écosystèmes forestiers.

La conception ainsi élargie du rendement soutenu comporte :

- 1° la conservation de la biodiversité au sens de l'Agenda 21 de la conférence de Rio de 1992 : diversité spécifique, diversité génétique, diversité structurelle ;
- 2° le maintien de la fonction de protection par la forêt, principalement du cycle de l'eau, mais aussi des sols et du climat ;
- 3° la conservation de la fertilité, de la santé et de la productivité naturelle des sols et des peuplements, et, le cas échéant, leur restauration ;
- 4° la capacité de la forêt d'assurer les besoins physiques et psychiques de l'homme.

II. LE MAILLAGE DES FONCTIONS OU LEUR SEPARATION.

1° Les diverses fonctions de la forêt ont toutes leur importance pour la société humaine. Elles doivent donc, fondamentalement, être largement harmonisées sur les mêmes surfaces. PRO SILVA requiert en conséquence l'application d'une sylviculture multifonctionnelle, soigneuse de l'écosystème et enrichissant la diversité biologique.

2° Néanmoins il se peut que des situations forestières particulières, ainsi que certains impératifs, exigent parfois la séparation des fonctions. Dans aucun cas il n'est admissible qu'une séparation des fonctions n'entraîne une perte de la fonctionnalité globale des écosystèmes forestiers.

3° Les forêts vierges sont d'indispensables laboratoires de recherche. Dans les rares restes de véritables forêts vierges d'Europe, l'exploitation de bois doit être exclue. Des surfaces devraient être réservées dans toutes les associations végétales pour que la forêt puisse s'y développer sans intervention humaine.

III. GESTION FORESTIERE ECOLOGIQUE.

1° PRO SILVA constate que l'utilisation et le pilotage des processus écologiques sont des moyens très importants de la gestion forestière pour rationaliser la production économique. Les soins à l'ensemble de l'écosystème forestier doivent donc s'inspirer des processus naturels. Ceci s'applique aussi au boisement des terrains nus, ainsi qu'à la restauration des forêts dégradées. Il faut, dans la mesure du possible, imiter les structures et la dynamique des forêts naturelles, ce qui permet d'assurer une productivité économique satisfaisante et durable.

2° En sylviculture les méthodes et les conceptions de l'agriculture sont à éviter.

3° PRO SILVA constate que les méthodes de gestion proches de la nature sont applicables à toutes les essences forestières et dans toutes les situations initiales.

4° PRO SILVA constate que des méthodes d'aménagement adéquates permettent de planifier, d'optimiser et de contrôler la production et la récolte durables de bois ainsi que la réalisation de toutes les autres fonctions dans les forêts gérées selon les conceptions proches de la nature.

IV. EXIGENCE D'UNE GESTION PROCHE DE LA NATURE. PRO SILVA lance un appel :

* Aux responsables des gouvernements, des Parlements et des administrations:

- d'accepter les précédentes thèses et de les promouvoir

- de soutenir la conversion de la gestion forestière vers des méthodes proches de la nature, par des incitations fiscales, par des aides financières, par des mesures d'ordre législatif, juridique et administratif ;

* A la recherche et à l'enseignement:

- de donner une place suffisante aux bases de la sylviculture proche de la nature

- d'améliorer en collaboration interdisciplinaire les fondements scientifiques de ce traitement des forêts et de les approfondir ;

* A tous les propriétaires et gestionnaires forestiers :

- d'acquérir les connaissances nécessaires à une sylviculture proche de la nature, de les mettre en pratique lors de leur travail quotidien et de les approfondir.



Projet de loi d'orientation pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Suite à la demande de notre président, le directeur de l'espace rural et de la forêt avait annoncé lors du congrès de Besançon son désir de réexaminer les modalités d'intervention financière et fiscale de l'Etat, afin de garantir une neutralité technique des aides publiques dès lors que les objectifs de la politique forestière étaient susceptibles d'être atteints par plusieurs itinéraires sylvicoles.

Cette demande s'est poursuivie par des échanges entre l'association et la DERF, échanges ayant contribué à la rédaction de l'article 138 du projet de loi d'orientation pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, déposé le 30 avril 1997 sur le bureau du Sénat.

Cet article permet une extension du régime de la TFNB aux régénérations naturelles et aux futaies irrégulières en équilibre de régénération.

Article 138

Le 1° de l'article 1395 du code général des impôts est ainsi modifié

1- Dans la première phrase, après les mots : « de la plantation ou de la replantation », sont insérés les mots « ainsi que, à compter du 1er janvier 1998, pour la part revenant aux communes et à leurs groupements. les terrains boisés en nature de futaies ou de taillis sous futaie qui ont fait l'objet d'une régénération naturelle, pendant les trente années suivant celle de la constatation de la réussite de l'opération de régénération naturelle

2 - Il est ajouté deux alinéas ainsi rédigés

« Pour bénéficier de l'exonération en faveur des terrains en nature de futaie ou de taillis sous futaie qui ont fait l'objet d'une régénération naturelle, le propriétaire doit adresser, avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il entend obtenir l'exonération, une déclaration à l'administration indiquant la liste des parcelles concernées, accompagnée d'un certificat établi par le service départemental chargé de la forêt ou par un expert forestier agréé constatant la réussite de la régénération naturelle ; cette constatation ne peut intervenir avant le début de la troisième année ni après la fin de la dixième année suivant celle de l'achèvement de la coupe définitive. Lorsque la déclaration est souscrite après l'expiration de ce délai, l'exonération s'applique à compter du 1er janvier de l'année suivant celle du dépôt de la déclaration, pour une période égale à trente ans diminuée du nombre d'années qui sépare celle du dépôt de la déclaration de la dixième année suivant celle de l'achèvement de la coupe définitive.

« Le contenu du certificat et les conditions de constatation de la réussite de l'opération de régénération naturelle sont fixés par décret. »

Il - A l'article 1395 du code général des impôts, il est inséré un 1° bis ainsi rédigé :

« 1° bis - A compter du 1er janvier 1998, pour la part revenant aux communes et à leurs groupements, pour le quart de leur superficie. les terrains boisés présentant

un état de futaie irrégulière en équilibre de régénération pendant les quinze années suivant la constatation de cet état, Cette exonération est renouvelable. »

« Pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire doit adresser, avant le 1er janvier de la première année au titre de laquelle il entend l'obtenir, une déclaration à l'administration indiquant la liste des parcelles concernées accompagnée d'un certificat établi par le service départemental chargé de la forêt ou par un expert forestier agréé constatant l'état d'équilibre de régénération. »

« Le contenu du certificat et les conditions de constatation de l'état d'équilibre sont fixés par décret. »

III - Dans les conditions prévues par la loi de finances, l'Etat compense chaque année à compter de 1998, la perte de recettes résultant pour les communes et leurs groupements des exonérations mentionnées aux I et II du présent article,

Cette compensation est égale au produit obtenu en multipliant la perte de base résultant, chaque année et pour chaque commune ou groupement de communes, de l'exonération par le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqué en 1997 dans la collectivité ou le groupement.

Pour les communes qui appartenaient en 1997 à un groupement sans fiscalité propre, le taux voté par la commune est majoré du taux appliqué au profit du groupement en 1997.

Activité des régions

Groupe régional ALPES du NORD

Réunion au Col de Porte (38) - 26 avril 1997

Objet de la réunion Avenir du groupe régional - Animation - Organisation des tournées Ouverture du groupe - Participation

Le constat

Une diminution progressive des effectifs depuis l'automne 1994 au fur et à mesure des sorties, avec toujours pour les adhérents et sympathisants, un intérêt certes marqué, mais une motivation en érosion constante.

Un rapide échange de points de vue a permis de dégager les axes de réflexions suivants.

Animation Organisation

Si le secrétariat peut continuer à être assuré par André Chandesris (envois de compte rendus, invitations, etc...), un animateur impliqué professionnellement dans l'activité forestière serait sans doute plus efficace. C. Chauvin (CEMAGREF GRENOBLE) se propose de reprendre cette activité : situation géographique plus centrale, contact permanent avec de nombreux interlocuteurs différents de la forêt de montagne.

Redynamisation de l'activité

La mise en place de "martélodromes" par l'ONF pourrait être valorisée par l'association pour lancer des exercices pratiques plus concrets que les habituelles visites.
C. Bordeaux, C Chauvin mettent en place l'organisation d'une journée d'exercice le samedi 11/10/97, sous réserve de l'accord de l'ONF, et en collaboration avec C Bartheleon.

Projet de parcelle forestière de démonstration

JC Thievenaz est actuellement à la recherche d'un projet en forêt privée, pouvant également permettre d'envisager des exercices de martelages.

Valorisation des travaux du CEMAGREF

Un inventaire extrêmement fin a été réalisé par le CEMAGREF sur des placettes de forêts d'altitude afin de cerner la dynamique des peuplements, et de mieux comprendre au travers de ses fonctions (protection, production, accueil), la réponse de la forêt à la gestion qui lui est appliquée.

Elargissement du groupe régional

Une action vis à vis des personnels techniques du CRPF Rhône Alpes semble nécessaire afin de réaliser un transfert d'information, et la mise en place de réseaux de relation auprès de la forêt privée (A. Chandesris).

Des contacts, voire des invitations plus formelles auprès des "institutions" (syndicats, groupements de sylviculteurs, coopérative, etc...) pour des sorties bien préparées permettraient de mieux faire connaître nos propositions de pistes de réflexions sylvicoles.

A. Chandesris



Groupe régional ALPES du NORD

Visite de forêts privées en chartreuse
Tournée du 26 avril 1997

Jean Charles THIEVENAZ nous a guidé dans quelques parcelles de la propriété FENOY-PILLOT dans la vallée de PERQUELIN à St PIERRE de Chartreuse (38).

Cinq participants à cette visite qui s'est déroulée dans le cadre magnifique du massif de la Grande Chartreuse

Caractéristique de la Propriété : division en petites parcelles isolées, ce qui implique d'envisager une gestion « patrimoniale » adaptée à chaque configuration particulière.

Contexte général - altitude 950 m - pluviométrie 2 000 mm/an, - situation topographique de bas de versant, donc, à priori de bonnes conditions de production en sapin - épicéa, avec présence de feuillus (hêtre, érable, ..) en accompagnement

Peu de problème de desserte par rapport aux conditions habituellement rencontrées localement.

Avant 1989, un mode de gestion plutôt conservateur semble avoir été la règle, avec une capitalisation importante et une présence de Gros Bois et Très Gros Bois.

1 ère parcelle

Peuplement mélangé sapin/épicéa à bois moyen assez présents, avec des trouées localisées, et quelques secteurs moins denses. Présence de sapins chancreux, semis récents (1-2-3 ans au sol).

La coupe de 1993 a prélevé 78 m³/ha, il s'agissait d'une

intervention volontairement prudente avec comme règles;

- ouverture du peuplement sur les taches de semis existantes,

- éclaircie dans les bois moyens,

- tout en conservant des gros bois pour préserver le potentiel de récolte future.

En fait, dans ce peuplement régularisé par le haut, une «irrégularisation» a été enclenchée, mais peut-on continuer ce processus sans faire des sacrifices d'exploitabilité?

De l'avis des participants, vu l'état sanitaire de ce peuplement, la prochaine coupe fournira un certain volume sans pour autant réduire le potentiel de récolte futur, tout en accompagnant le processus de différenciation entre tiges déjà engagé.

2ème parcelle

Peuplement à structure nettement irrégulière (variation des diamètres et des hauteurs, ouvertures, présence de Très Gros Bois, avec peut être, un déficit dans les bois moyens).

Le dernier passage en coupe de 1995, avec 77 m³/ha, pour un arbre moyen de 3.16 m³, a donc été une véritable opération de récolte.

A la vue de ce peuplement, la question de l'avenir commercial des Très Gros Bois a été évoquée, car les prix moyens semblent se stabiliser, voire baisser, au delà d'un certain seuil. Ce discours doit être relativisé dans la mesure où les Très Gros Bois actuellement mis en marché sont souvent issus de « purges », et rappelons que l'accroissement concentré sur les Gros Bois peut se révéler payant même à prix unitaire constant.

3ème parcelle

Ce peuplement irrégulier à Gros Bois /Très Gros Bois, ouvert, semble offrir une importante flexibilité et pourrait permettre au gestionnaire d'envisager un report éventuel du passage en coupe.

Le dernier passage a permis un prélèvement de 65 m³/ha pour un arbre moyen de 4.10 m³, et on peut prédire pour le prochain passage un volume de récolte important pour un nombre d'arbres restreint !

Ce peuplement a vraisemblablement subi une succession d'événements brutaux (coupes ou chablis?) visibles par examen des verticilles de certaines tiges. Ces événements ne sont sûrement pas étrangers à la sympathique structure actuelle de ce peuplement !

4ème parcelle

Peuplement assez dense de bois moyens, la dernière coupe a représenté 62 m³/ha (2.5 m³ d'arbre moyen).

Un nouveau passage s'impose dans ce peuplement pour espérer une amélioration des conditions de croissance individuelle, voire une structuration du peuplement.

Au delà du rappel des principes de bases d'une sylviculture « Prosilva » progressivement appliqués ici ;

- valorisation du potentiel existant,

- action progressive et surtout réversible,

- recherche de la diversité en structure, en essence pour utiliser au maximum les capacités de production du peuplement,

Il est apparu que, sans contraintes de gestion majeure, la tentation de « repousser» les échéances de coupes est parfois grande.

Aussi une planification déterminant à minima des rotations et des volumes indicatifs apparaît comme un outil complémentaire indispensable à la gestion individuelle de l'arbre, afin de maîtriser les processus naturels d'évolution (régularisation), qui, sans être systématiquement des impasses sylvicoles, peuvent

devenir des itinéraires coûteux, car non productifs de beaux bois de qualité.

André CHANDESRIIS



Groupe Bourgogne Franche-Comté

La tournée s'est déroulée dans le département de la Cote d'Or région de Selongey. où nous étions reçus par Roland SUSSE Expert Forestier, gestionnaire des forêts de la Faye et de Chamberceau visitées au cours de la journée. Nombre de participants : 30

L'attitude qui dicte la gestion de ces forêts s'inspire des principes suivants :

- Rechercher un optimum de volume sur pied pour produire un maximum de bois de valeur. Cet exercice est d'ailleurs le plus délicat.
- Eviter les sacrifices d'exploitabilité.
- Faire évoluer les semis dans la demi-ombre pour améliorer leur forme.

FORET DE LA FAYE

Ce massif d'une superficie de 450 ha. est situé sur plateau calcaire. Le sol s'est constitué sur le bajocien supérieur recouvert par secteur de limon des plateaux. Au Nord et à l'Est. On rencontre des sols bruns forestiers. Ailleurs des sols bruns calcaires et dans les fonds, des zones argileuses mais sèches.

Le hêtre est de bonne qualité (billes de déroulage). Dans ses meilleurs sujets le chêne peut donner des bois à merrain. Les érables, en particulier champêtre et plane donnent de très bons produits (un peu moins pour le sycomore) ainsi que les fruitiers : alisiers torminal et blanc, cormier, pommier, poirier.

La forêt est issue d'un ancien TSF. Les coupes, à rotation de 26 ans, donnaient du bois de feu pour approvisionner les forges. Ce mode de traitement a perduré jusqu'entre les deux guerres.

De 1957 à 1988. la forêt a été gérée par un ancien Conservateur des Eaux et Forêts, Mr Camus, qui a entrepris une conversion en futaie réjulière. Mr Susse intervient dans cette forêt depuis 1974. Il est devenu gestionnaire en 1988.

Parcelle 8

Cette parcelle qui vient d'être martelée. n'a pas été parcourue en coupe depuis 40 ans. La qualité des bois est moyenne. Le prélèvement doux vise à faire croître les tiges susceptibles de donner de beaux produits et qui ne sont pas encore à maturité. tout en favorisant les plus belles tiges d'essences nobles qui ont poussé avec le taillis. Le taux de prélèvement est de l'ordre de 10 à 15%. Le diamètre d'exploitabilité retenu est de 60 cm pour le chêne, de 70 cm pour le hêtre, et de 50 à 55 cm pour les fruitiers.

Dans cette forêt, la rotation des coupes est de 13 ans, une intervention intermédiaire dans le taillis étant effectuée entre deux si nécessaire.

Le martelage s'effectue avec une équipe de 3 hommes ayant acquis des comportements proches, accompagnés de Mr Susse qui fait office de pointeur et de directeur de martelage.

Le bois est commercialisé sous forme de prévente. Il est donc exploité sous la responsabilité du gestionnaire et mis à disposition de l'acheteur en février.

Le taillis, marqué en abandon. ainsi que les petits

bois qualité chauffage sont vendus sur pied à des entrepreneurs, à 25 F/st environ.

La coupe terminée, le détournement des plus belles tiges est effectué. La plus grande difficulté, pour cette opération, est de trouver du personnel compétent.

Les coupes ne sont pas cloisonnées systématiquement. D'anciennes pistes de débarquement, assez bien tracées, sont utilisées. Le prix consenti au bucheron-débardeur tient compte des difficultés et des contraintes imposées. mais il est clair que la qualité des exploitations est primordiale.

Parcelle 2

Cette parcelle a été exploitée récemment et les travaux ont été réalisés. Le temps passé à leur exécution avoisine les 2 ha/jour/personne. y compris l'élagage de quelques tiges. Sauf avis contraire du propriétaire, le bois mort reste sur pied.

La lumière au sol est suffisante pour la régénération des érables et du hêtre. Concernant cette dernière essence. on ne se pose plus la question de son renouvellement qui est toujours suffisant dans ce type de stations. Ce n'est pas toujours le cas dans des terrains plus fertiles où un éclaircissement trop fort provoque l'installation de la ronce. Il est donc indispensable d'adapter les interventions à la station.

Après coupe et par hectare. le volume sur pied est de 104 m3 de bois d'oeuvre, soit environ 150 m3 de bois fort.

Les peuplements issus de TSF présentent une certaine irrégularité. Le premier objectif est d'améliorer le capital. en prélevant de façon modérée. Ici. il convient également d'augmenter le volume sur pied. Quand le volume optimal semblera atteint. on se contentera de prélever l'accroissement.

FORET DE CHAMBERCEAU

Cette forêt de 1286 hectares, découpée en 26 parcelles, appartient à la région naturelle du plateau de Langres. Les peuplements feuillus représentent 1156 ha, dont 500 ha à hêtre dominant, 650 ha de chênes parmi lesquels 400 ha sur faciès pauvre. 130 ha sont constitués de résineux plantés sous condition (loi Sérot). Le douglas est de bonne qualité alors que l'épicéa est plutôt moyen. Les érables dans les versants, le tilleul, le frêne, en bas de pente, les fruitiers peuvent donner des résultats très honorables.

Le hêtre donne des produits de bonne qualité (déroulage, parfois tranchage). Son diamètre d'exploitabilité est fixé à 70 cm entre 90 et 110 ans. quant au chêne, il dépasse rarement le sciage 2ème choix.

Le plan de gestion (1983-2003) prévoyait une conversion en futaie réaულიère de hêtre sur 466 ha.

Devant les sacrifices d'exploitabilités consentis et l'importance de travaux entraînés par cette méthode. elle a été abandonnée et remplacée depuis 1986 par une gestion en futaie irrégulière.

Parcelle 17

En 1989, cette parcelle a été soumise à une exploitation du taillis par bandes. Les interbandes ouvertes permettent un flux de lumière diffuse entraînant une régénération de hêtre présente partout (ce qui n'était pas le but recherché).

La production de bois d'oeuvre avoisine les 3 à 4 m3/ha/an. Pour éviter le coeur rouge, l'objectif est de mettre les tiges en croissance libre, dès l'obtention d'une hauteur de 5 à 6 m de tige propre.

Parcelle 16

Deux méthodes sont présentées côte à côte : Dans la première, on a détourné les plus belles tiges par un enlèvement de brins de taillis (coût environ 500 F/ha). La densité des tiges reste importante.

La deuxième méthode consiste à désigner en abandon la plupart des tiges de taillis et de les faire exploiter par des cessionnaires. Constat : la coupe de taillis est forte. Elle semble privilégier la réserve de beaux brins et non une utilisation du taillis comme régulateur de la lumière. Ne risque t'on pas de voir les futaies se couvrir de gourmands?

Parcelle 12

Cette parcelle fait parti d'un dispositif de suivi des futaies irrégulières feuillues (14 parcelles sur 2 régions). La rotation des coupes est de 13 ans.

La conversion a été engagée en 78 par une coupe d'ensemencement. Une exploitation a ensuite été réalisée en 87-88 sur une régénération dormante. Cette régénération, sous forme de plages de fourrés et gaulis est présente sur une grande partie de la surface.

Discussion: ne serait-il pas souhaitable de récolter dès maintenant l'ensemble des gros bois et de repartir sur un peuplement régulier en évitant ainsi de "gâcher" des semis ?

Ce choix aurait plusieurs inconvénients:

* perte de production : les réserves peuvent continuer à produire du bois.

* augmentation des travaux : les régénérations en pleine lumière entraînent des interventions coûteuses. Si davantage de taillis avaient été conservés dans cette parcelle, la régénération serait moins étendue et moins dense, ce qui réduirait les travaux de dégagement et dépressage.

Les forêts visitées au cours de la journée ont permis d'observer une méthode de gestion basée sur le pragmatisme, dont la difficulté majeure réside dans le dosage de la lumière lors des coupes (recherche du volume " idéal ", structuration progressive) et des travaux (intervenir assez mais pas trop). Au delà des connaissances techniques, cet exercice requiert une bonne appréhension des milieux ainsi que des qualités d'observation des peuplements.

Bernard MENIGOZ

NB : Prochaine sortie le vendredi 7/11/97 dans le Jura, région de Mignovillard (Forêt du Prince)

Informations diverses

Mme Marie-Christine DELAVERGNE, 43 ans, mère de 2 enfants, habitant 36 allée de l'Envigne 86 000 Poitiers, titulaire d'un DESS et d'une Thèse en Méthodes Physiques appliquées à l'Archéologie et à la Muséographie, ainsi que d'un BTS production forestière, recherche un emploi dans le secteur forestier mettant en oeuvre les idées de Pro Silva.

INFORMATION GENERALE

Le Congrès se tiendra en octobre 1997 à Strasbourg. Le programme consiste en 2 jours de conférences et présentations de posters (27 et 28 octobre) et 2 jours de visites de forêts à haute naturalité des Vosges. Les langues officielles seront l'anglais et le français

Objectifs

Les attendus du colloque sont les suivants :

1) La synthèse de données les plus récentes relatives au fonctionnement des forêts naturelles (effets des perturbations sur les processus successionnels et l'écologie des trouées, structure et dynamique des forêts matures, diversité et stabilité de la composition).

2) La définition de priorités de gestion durable, afin d'assurer la viabilité à long terme de toutes les populations naturelles animales et végétales des écosystèmes forestiers européens tout en assurant les besoins de l'homme. Ce deuxième point met l'accent sur la conception et la promotion de plans d'actions visant à acquérir un meilleur niveau de naturalité des forêts européennes, afin d'optimiser la diversité biologique naturelle par une gestion proche des processus sylvigénétiques naturels.

Pour ce faire, les points suivants seront abordés :

- quelles sont les caractéristiques (taille, forme, distribution, mode de sylviculture des forêts périphériques) requises pour les réserves forestières intégrales,
- comment assurer la stabilité et la viabilité des espèces menacées,
- quels sont les principes sylvicoles les plus aptes à imiter les processus sylvigénétiques naturels,

Dates-clé

Mai 1997 : Appel à communication

Juin 1997 : Deuxième circulaire et dernière limite pour les appels à communication

Septembre 1997: Programme définitif

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont de 1000 F, Les droits d'inscription pour étudiants sont de 500 FF. Ces droits incluent le programme, les résumés des participants, la participation aux deux jours de conférences, aux pauses cafés durant ces deux jours.

Les droits d'inscription pour les deux jours d'excursion sont de 500 FF., et de 100 FF., pour les étudiants (inclus le repas de midi).